



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 11/09/2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 05/09/2025

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 12 - Votants : 14

Présents : M Stéphane ENTÈME, Maire, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, M Christian MAILLARD, M Rodolphe BORRÉ adjoints au Maire, M. Pascal BOUTON, M Benoît COUTEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Servane CHESNEAU, M Vincent CAILLÉ, Mme Gwladys BRANGER

Absents excusés : M Sébastien BESSON (pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)
M Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD)
Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pas de pouvoir)

Absents : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : M Rodolphe BORRÉ

2025-09-11-001– Subvention pour l'habitat ouvrier

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu que, dans le cadre de la création de logements ouvriers par Habitat 44, la commune a à sa charge la viabilisation des terrains.

Vu que, pour réaliser ce projet, les subventions ne couvrent pas la totalité des frais

Vu, que les 54 000 euros prévus au budget communal ne suffiront pas

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur un montant maximal complémentaire pour le financement de la viabilisation de ce lotissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'augmenter de 40 000 euros au maximum la participation de la commune au financement de la viabilisation de l'habitat ouvrier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le secrétaire de séance
M Rodolphe BORRÉ



Registre certifié conforme,

Le Maire
Stéphane ENTÈME